

**NOTE DE SYNTHÈSE**

**PREMIER FORUM LOCAL D'ITURI**

**DATE: 28 - 29 SEPTEMBRE 2009**

Les 28 et 29 septembre 2009 s'est tenu dans le bâtiment administratif du Territoire de Mambasa, District de l'Ituri en Province Orientale, le premier forum local du site d'Ituri sur le projet « Mode de gestion des forêts des communautés locales en contribution de la lutte contre la pauvreté en RD Congo » exécuté par l'ONG Britannique Forests Monitor pour le compte du gouvernement congolais. Ce forum était organisé par Forests Monitor et le Comité de gestion du site de l'Ituri composé de l'ENRA, d'OCEAN, de CVAP et d'un représentant des peuples autochtones (PA).

**Objectif du Forum**

L'objectif du forum local de Mambasa était de restituer la synthèse des résultats des dialogues communautaires réalisés durant deux mois (juillet et août 2009) par les facilitateurs dans les quatre secteurs-chefferies ciblés : Biakato, Teturi, Mambasa et Lolwa, afin d'apporter d'éventuels amendements pour enrichir le travail.

**Participants**

Les 53 participants à ce premier forum local représentaient les services de l'administration locale (Commissaire de District de l'Ituri, Administrateur du Territoire, Chefs de chefferies, supervision de l'Environnement, ANR/Mambasa, Justice/Magistrature, Agriculture, Développement rural), la société civile (OCEAN, CVAP, PAP/RDC, PACT/Congo, FLEVICA, PADIP, les églises et groupes musulmane), Chefs de groupements et de localités, le secteur privé (ENRA et Exploitants artisanaux) et le représentant de Forests Monitor.

**Déroulement du Forum local**

Le Commissaire de District d'Ituri chargé de l'économie, finances et développement, en mission officielle pour l'installation du nouvel administrateur du territoire, a procédé à l'ouverture officielle du forum local.

Les travaux du forum ont porté sur deux points essentiels, à savoir :

1. La restitution des résultats des dialogues communautaires et des forums nationaux ;
2. Les travaux en carrefour pour enrichir les résultats de ces dialogues ayant porté sur 5 thématiques différentes.

### Présentation de la synthèse des dialogues communautaires

Le Coordonnateur du site Ituri, Ir Gustave de l'ENRA, a fait la restitution synthétique de huit dialogues tenus dans les 4 secteurs-chefferies de Biakato, Teturi, Mambasa et Lolwa. Dans le cadre de ce forum local, l'accent a été mis sur les résultats de 5 dialogues communautaires réalisés selon les thèmes ci-dessous :

1. les droits coutumiers fonciers ;
2. les statuts des forêts ;
3. le processus de prise des décisions communautaires ;
4. l'exploitation forestière artisanale ;
5. les aires protégées et les forêts de communautés locales.

Les populations locales et autochtones ont manifesté un grand intérêt pour les dialogues réalisés dans les villages et y ont participé nombreuses. Dans les 4 sites choisis, plus de 350 personnes ont participé à chaque dialogue. Seul le dialogue sur l'exploitation artisanale a réuni moins de personnes (160 environ) en raison de son organisation dans l'urgence.

Il ressort de la synthèse que les populations locales et autochtones ont clairement souligné, lors des échanges, l'importance qu'elles accordent à l'acquisition des forêts des communautés locales (FCL) pour leur développement, sur la base des savoirs et pratiques traditionnels de gestion des ressources forestières.

### Présentation de la synthèse des Forums Nationaux

Cette présentation a été faite par le représentant de Forests Monitor qui a souligné que ces forums nationaux visent à aplanir les divergences et à enrichir les différentes notions et/ou concepts liés aux forêts des communautés locales en vue de développer des législations plus adaptées. Les résultats de chaque forum consistent en une note synthèse qui reflète uniquement les points sur lesquels les participants se sont mis d'accord ou trouvé un consensus.

A ce jour, quatre forums nationaux ont déjà été organisés sur les thèmes : (1) Clarification des concepts ; (2) Forêts des communautés locales et exploitation forestière artisanale ; (3) Forêts des communautés locales et conservation communautaire ; et (4) Etendu et contenu des droits.

### Travaux en groupes

L'affectation des participants dans chaque groupe a tenu compte de la représentation de chaque groupe d'intérêt présent dans la salle. Chaque groupe était composé de 8 à 10 personnes.

Les groupes ont travaillé sur base d'une liste de questions portant sur chaque thème de travail abordé dans les dialogues communautaires. Chaque groupe a traité deux thèmes différents et la synthèse des réponses a été faite lors de la séance plénière.

### Conclusions et recommandations

Après réflexion dans 5 groupes de travail, les participants au forum local ont formulé les conclusions et recommandations suivantes à prendre en compte dans l'élaboration de la législation relative aux forêts des communautés locales :

1. Par rapport aux critères d'identification de la communauté et de la forêt de communauté locale, les participants ont souligné que tout membre devra être descendant de la même tribu et surtout appartenir au même clan ou à la même famille. L'unité de base sociologique qui constitue une communauté est le clan ou la famille tandis qu'au plan administratif, c'est la

localité/village, le groupement ou la chefferie selon le cas. Le groupement ou le comité inter villageois appelé communément comité de Base (COBA) serait l'unité appropriée pour la gestion d'une forêt des communautés locales.

Il convient de signaler ici que le territoire de Mambasa où se déroulent les dialogues avec les communautés locales et autochtones est administrativement constitué essentiellement de chefferies. Ceci explique la tendance vers la centralisation du pouvoir coutumier autour du chef de groupement qui, du reste, est membre d'un clan. Dans la cas où le clan ou le village était retenu comme entité de gestion d'une FCL, les participants ont souligné l'importance des comités inter villageois où le pouvoir coutumier devrait avoir une grande influence pour la coordination.

2. Pour ce qui est de l'étendue et de la délimitation d'une FCL, les participants ont souligné que la vente ou l'occupation illicite des terres par des populations venus du Nord-Kivu, ainsi que de l'extension prévue de la Réserve de faune à Okapi ont réduit les espaces encore contrôlés de façon coutumière par certaines communautés et que par conséquent une superficie de 50.000 ha conviendrait à une FCL. Cependant cette forêt devra tenir compte des limites avec les voisins et couvrir tous les types de forêt traditionnellement gérés par la communauté. L'administration forestière locale devra aider les CL et PA dans la délimitation de leurs forêts et dans l'acquisition d'une personnalité juridique.
3. Au niveau communautaire, les décisions sont prises par les Chefs de localité, de groupement et les vieux sages de chaque clan (Gardiens des coutumes) auxquels s'ajoutent les vieilles femmes sages. Les femmes, en tant que sources de bénédiction, jouent un rôle important dans la réconciliation et l'atténuation des conflits sociaux (cas de Wasele, Babombi et Bapangomo) et devront être associées à tous les niveaux de la prise des décisions par leur intégration dans le comité de gestion de la FCL selon le principe de parité.
4. Sur la problématique des aires protégées et des FCL, les participants au Forum local ont fait remarque que pour assurer la conservation, le pouvoir devra être remis aux autorités coutumières et les CL et PA devront être organisés en comités de gestion transparents et dynamiques. La gestion actuelle des AP est un tabou pour les CL et PA qui sont marginalisés et qui ne bénéficient pas d'une rétrocession.

Les forêts qui sont pourtant utiles aux populations locales et autochtones pour leurs activités agricoles, de chasse, de pêche, et pour l'extraction des produits forestiers non-ligneux sont actuellement menacées par l'agriculture sur brûlis, l'exploitation forestière artisanale incontrôlée, la savanisation et le mouvement migratoire des populations venues du nord.

5. Pour ce qui est de l'exploitation artisanale du bois, les participants ont souligné l'importance de cette activité dans une FCL comme source d'emplois, de revenus familiaux et d'approvisionnement en bois pour l'usage domestique, mais aussi comme facilitatrice de la cohabitation entre différentes communautés. Cependant, elle a l'inconvénient d'être source de conflits d'intérêt entre communautés (abus de certains chefs coutumiers) et entre communautés et exploitants pour le non respect des cahiers des charges.

Quant aux responsabilités des différents acteurs impliqués, l'administration devra urgemment réglementer cette activité et encadrer les CL et PA. Le pouvoir coutumier a la charge d'œuvrer pour l'intérêt communautaire et non personnel ; les exploitants ont l'obligation de respecter les clauses des cahiers de charge et les engagements pris avec les CL et PA. Enfin, les CL et PA sont invités à s'unir pour la conservation et la gestion rationnelle et durable des ressources forestières et pour l'utilisation des redevances coutumières perçues pour le financement des projets de développement communautaire.

Les recommandations suivantes ont été formulées par les participants :

1. Il est nécessaire pour l'Etat de prendre en compte les desiderata et préoccupations des CL et PA dans l'élaboration des politiques et normes de gestion régissant le secteur forestier ;
2. Les CL et PA devront être associés à la prise des décisions sur l'affectation des espaces et la jouissance de leurs droits coutumiers ;
3. Un changement d'approche dans la gestion des aires protégées est nécessaire pour mettre l'accent sur l'écoute des CL et PA ;
4. Faute d'initiatives de développement en faveur des populations locales, les participants recommandent à l'Etat de promouvoir la gestion communautaire des forêts.